

Comptes 2025 de la Bourgeoisie



PV de l'Assemblée bourgeoisiale du 17 décembre 2025

Il est 19h45 lorsque le Président Frédéric Fragnière ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux 48 bourgeoises et bourgeois présents.

L'Assemblée bourgeoisiale a été valablement convoquée 20 jours à l'avance par affichage aux piliers publics et par publication sur le site internet de la Commune. Les délibérations se feront à la majorité des voix exprimées et à main levée. Son ordre du jour retient les points suivants :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du protocole de la séance du 10 juin 2025
3. Approbation de la convention entre la Bourgeoisie de Nendaz et la société NV Remontées mécaniques SA concernant la location d'une surface bourgeoisiale au lieu-dit La Péroua
4. Présentation du plan financier 2026-2029 de la Bourgeoisie
5. Approbation du budget 2026 de la Bourgeoisie
6. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz par :
 - Madame et Monsieur Ghislaine et Bruno Amacker
 - Madame Gaëlle Perrier
 - Monsieur Matthieu Pernet
7. Divers

L'ordre du jour ne suscite aucune remarque ; le Président le considère donc comme approuvé. Il déclare l'Assemblée bourgeoisiale ouverte et légalement convoquée.

Point 1 : Nomination des scrutateurs

Le Président Frédéric Fragnière propose de désigner Mmes les Conseillères Patricia Conti Delaloye et Gaëlle Perrier pour officier en qualité de scrutatrices lors des votes sur les objets prévus à l'ordre du jour. Cette proposition est validée par l'Assemblée.

Point 2 : Approbation du protocole de la séance du 10 juin 2025

Le protocole de la séance du 10 juin 2025 a été distribué à tous les ménages de la Commune avec le Nendaz Panorama No. 144 de décembre 2025. La lecture n'est pas demandée. Soumis au vote le protocole de la dernière séance est approuvé à l'unanimité des bourgeoises et bourgeois présents.



Point 3 : Approbation de la convention entre la Bourgeoisie de Nendaz et la société NV Remontées mécaniques SA concernant la location d'une surface bourgeoisiale au lieu-dit La Péroua

La convention soumise à l'Assemblée bourgeoisiale a été présentée dans le Nendaz Panorama du mois de décembre 2025 ainsi que sur le site internet de la Commune. La convention était également à disposition des Bourgeois le temps de la convocation au Secrétariat communal.

Le Président présente cette convention. Il rappelle que cet accord s'inscrit dans la stratégie de valorisation des biens bourgeoisiaux menée depuis plusieurs années.

La situation du terrain est la suivante :



En résumé, NV Remontées mécaniques SA exploite pour l'entreposage de matériel depuis plusieurs années la parcelle décrite ci-dessus. Pour régulariser cette situation, un contrat de location est proposé pour la surface de 1970 m², au tarif de 5.50 francs par m² par an, soit 10'835 francs annuellement, avec effet au 1^{er} janvier 2026. La durée prévue du contrat de bail est de 30 ans.

De plus, une indemnisation forfaitaire unique de 54'175 francs correspondant à cinq ans de location est également proposée tenant compte de l'usage actuel de cette parcelle et la durée importante du bail proposé. Le contrat de bail commercial figure en annexe N°1 au présent protocole.

Il informe l'Assemblée que des discussions sont également en cours avec d'autres entreprises utilisant des terrains bourgeoisiaux. Il remercie la commission bourgeoisiale, présidée par le Conseiller Jean-Charles Bornet, pour le travail effectué dans ce domaine.



Le Président précise que cet accord est soumis à l'Assemblée bourgeoisiale en raison de l'article 17 let.g de la loi sur les communes du 5 février 2004 qui stipule, par analogie avec l'Assemblée primaire, que :

L'Assemblée primaire délibère et décide :

g) des ventes, des échanges, des partages d'immeubles, de l'octroi de droits réels restreints, de la location de biens, de l'aliénation de capitaux, dont la valeur dépasse 5 pour cent des recettes brutes du dernier exercice.

En effet, l'indemnité forfaitaire unique de 54'175 francs dépasse les 5% des recettes bruts du dernier exercice qui se monte à 41'377 francs.

Au terme de la présentation, aucune question n'est formulée.

Le Président Frédéric Fragnière soumet au vote des bourgeoises et bourgeois l'approbation du contrat de bail entre la Bourgeoisie de Nendaz et la société NV Remontées mécaniques SA concernant la location d'une surface bourgeoisiale au lieu-dit La Péroua. Cette dernière est acceptée à l'unanimité des bourgeois présents.

Point 4 : Présentation du plan financier 2026 - 2029

Le Président informe l'assemblée qu'en application de l'article 79 de la loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil bourgeoisial a établi, pour les 4 ans à venir, une planification financière donnant une vue d'ensemble sur l'évolution prévisible des dépenses et recettes courantes, des investissements, ainsi que de la fortune et de l'endettement de la Bourgeoisie. Il commente les éléments essentiels de cette planification récapitulée ci-après et procède à une lecture sommaire des résultats prévus.



Plan financier

Résultat	Compte	Budget		Plan financier	Plan financier	Plan financier
	2024	2025	2026	2027	2028	2029

Prévisions compte de résultats

Total des charges financières	744 002	726 750	816 750	820 000	830 500	840 500
Total des revenus financiers	827 557	786 600	1 011 450	953 900	955 850	959 800
Marge d'autofinancement	83 555	59 850	194 700	133 900	125 350	119 300
Amortissements planifiés	25 137	25 000	23 000	25 000	25 000	25 000
Attributions aux fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-	-	-	-	-
Dont fonds et financements spéciaux capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	-	-	-	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	-	-	-	-	-	-
Attributions au capital propre	-	-	-	-	-	-
Réévaluations PA	-	-	-	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	-	-	-	-	-	-
Excédent revenus (+) charges (-)	58 418	34 850	171 700	108 900	100 350	94 300

Prévision du compte des investissements

Total des dépenses	151 591	20 000	15 000	100 000	100 000	100 000
Total des recettes	110 311	-	-	80 000	80 000	80 000
Investissements nets	41 281	20 000	15 000	20 000	20 000	20 000

Financement des investissements

Report des investissements nets	41 281	20 000	15 000	20 000	20 000	20 000
Marge d'autofinancement	83 555	59 850	194 700	133 900	125 350	119 300
Excédent (+) découvert (-) de financement	42 275	39 850	179 700	113 900	105 350	99 300

Modification de la fortune/découvert

Excédent revenus (+) charges (-)	58 418	34 850	171 700	108 900	100 350	94 300
Excédent /Découvert du bilan	1 445 759	1 480 609	1 652 309	1 761 209	1 861 559	1 955 859

Modification des engagements

Variation capitaux de tiers	-42 275	-39 850	-179 700	-113 900	-105 350	-99 300
Capitaux de tiers	794 894	755 044	575 344	461 444	356 094	256 794

Le Président précise que ce plan est présenté uniquement à titre informatif et ne requiert pas l'aval de l'assemblée.

L'Assemblée bourgeoisiale prend acte des résultats prévus au plan financier 2026 -2029 de la Bourgeoisie.

Point 5 : Approbation du budget 2025 de la Bourgeoisie

Le budget 2026 de la Bourgeoisie a été imprimé et sa version résumée a été distribuée à tous les ménages de la Commune. Après un commentaire d'ordre général sur l'élaboration du budget 2026 de la Bourgeoisie, le Président en fait une lecture sommaire.



Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	744 002.17	726 750.00	816 750.00
Revenus financiers	+ CHF	827 557.35	786 600.00	1 011 450.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	83 555.18	59 850.00	194 700.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83 555.18	59 850.00	194 700.00
Amortissements planifiés	- CHF	25 136.90	25 000.00	23 000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	58 418.28	34 850.00	171 700.00
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	151 591.20	20 000.00	15 000.00
Recettes	- CHF	110 310.70	-	-
Investissements nets	= CHF	41 280.50	20 000.00	15 000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83 555.18	59 850.00	194 700.00
Investissements nets	- CHF	41 280.50	20 000.00	15 000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	-
Excédent de financement	= CHF	42 274.68	39 850.00	179 700.00

Il rappelle que la marge d'autofinancement prévue en 2026 tient compte des nouveaux contrats de locations des biens bourgeoisiaux.

Le budget 2026 se solde par un excédent de financement de 179'700 francs.

Il n'appelle aucune question. Soumis au vote, le budget 2026 de la Bourgeoisie est accepté à l'unanimité des bourgeois présents.



Point 6 : Demandes d'agrégation

Ghislaine et Bruno Amacker

Le Président présente la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz formulée le 7 mai 2025 par les époux Ghislaine et Bruno Amacker tous deux de nationalité suisse et domiciliés à la Route de Nendaz 681 à 1997 Sornard.

Le Président Frédéric Fragnière mentionne que les époux Amacker sont résidents nendards depuis de nombreuses années, très sportifs et participent activement à la vie locale.

Le Président rappelle que la demande formelle a été faite par écrit selon les conditions de l'article 16 du règlement bourgeoisial.

Il précise que cette demande a été préavisée favorablement par la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » le 22 octobre 2025 ainsi que par le Conseil bourgeoisiale en séance du 29 octobre 2025.

Au terme de la présentation, l'Assemblée bourgeoisiale décide, à l'unanimité des bourgeoises et bourgeois présents, d'accorder le droit de cité requis à Madame Ghislaine Amacker ainsi qu'à son époux M. Bruno Amacker, tous deux domiciliés à la Route de Nendaz 681 à 1997 Sornard.

Gaëlle Perrier

Le Président présente la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz formulée le 15 octobre 2025 par Madame Gaëlle Perrier de nationalité suisse et domiciliée à la Route des Ecluses 3 à 1997 Haute-Nendaz.

Le Président Frédéric Fragnière mentionne que Madame Perrier est née à Nendaz, qu'elle est une sportive accomplie et membre du Conseil communal depuis deux législatures.

Le Président rappelle que la demande formelle a été faite par écrit selon les conditions de l'article 16 du règlement bourgeoisial.

Il précise que cette demande a été préavisée favorablement par la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » le 22 octobre 2025 ainsi que par le Conseil bourgeoisiale en séance du 29 octobre 2025.

Au terme de la présentation, l'Assemblée bourgeoisiale décide, à l'unanimité des bourgeoises et bourgeois présents, d'accorder le droit de cité requis à Madame Gaëlle Perrier domiciliée à la Route des Ecluses 3 à 1997 Haute-Nendaz.



Matthieu Pernet

Le Président présente la demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Nendaz formulée le 23 avril 2025 par Monsieur Matthieu Pernet de nationalité suisse et domicilié au Chemin di Bon Tsan 11 à 1996 Basse-Nendaz.

Le Président Frédéric Fragnière mentionne que Monsieur Pernet est secrétaire de l'Unipop Printse, chef du service administratif et des finances communales depuis 2019.

Le Président rappelle que la demande formelle a été faite par écrit selon les conditions de l'article 16 du règlement bourgeoisial.

Il précise que cette demande a été préavisée favorablement par la commission « Bourgeoisie, forêts et agriculture » le 22 octobre 2025 ainsi que par le Conseil bourgeoisiale en séance du 29 octobre 2025.

Au terme de la présentation, l'Assemblée bourgeoisiale décide, à l'unanimité des bourgeoisies et bourgeois présents, d'accorder le droit de cité requis à Monsieur Matthieu Pernet domicilié au Chemin di Bon Tsan 11 à 1996 Basse-Nendaz.

Point 8 : Divers

Aucune question n'émane des bourgeois et bourgeoisies présents dans l'Assemblée.

La parole n'est plus demandée ; la séance est levée à 20h08.

Le Président : Le Secrétaire :
Frédéric Fragnière Philippe Charbonnet

Comptes 2025 de la Bourgeoisie de Nendaz

MESSAGE INTRODUCTIF

Conformément aux dispositions légales en la matière, la Bourgeoisie de Nendaz soumettra à l'approbation de l'Assemblée bourgeoisiale, le 16 juin 2026, les comptes de la Bourgeoisie de Nendaz pour l'exercice 2025 tels que présentés à l'organe de contrôle Fiduciaire des Alpes Vétroz SA et entérinés par l'Exécutif bourgeoisial en séance ordinaire du 13 mai 2026.

La présente publication vise à donner un aperçu général des comptes 2025. Ces derniers peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site internet de la Commune de Nendaz à l'adresse suivante : www.nendaz.org.

RESUME

Le compte de résultats présente un total de charges de 984'654.74 francs, un total de revenus de 987'370.02 francs et dégage une marge d'autofinancement de 2'715.28 francs. A la suite de l'enregistrement de 24'176.50 francs d'amortissements, il clôture avec un excédent de charges de 21'461.22 francs.

Sur le plan des revenus, une part importante des ressources émane des subventions cantonales à l'exploitation. De ce fait, 516'920.35 francs ont été acquis en 2025, un chiffre supérieur à celui de l'année précédente. La revalorisation de la mise à disposition de terrains bourgeoisiaux à la Municipalité ainsi qu'à Ecoforêt effectuée en 2024 permet de maintenir un revenu stable sur les locations des biens bourgeoisiaux. La vente d'eau à Aproz Sources Minérales SA a augmenté pour l'année 2025. Les revenus de la vente de bois ont augmenté de 45.18% pour atteindre un montant de 272'336.25 francs (+84'760.50 francs par rapport au compte 2024), plus élevé que le montant projeté de 220'000 francs au budget 2025. La vente non prévue d'un terrain bourgeoisial a généré un revenu de 25'500 francs.

La Commune de Nendaz a participé aux frais d'entretien des forêts par une contribution forfaitaire de 65'000.00 francs identique à celle de 2024 et fixée lors de l'établissement du budget 2025.

Les frais d'exploitation des forêts d'un montant de 925'078.25, en forte augmentation par rapport à 2024 (+ 222'619.73) sont en partie couverts par les subventions versées (63%).

Le compte d'investissement enregistre 2'617.50 francs de dépenses pour (-)1'675.75 francs de recettes négatives, ce qui correspond à 4'293.25 francs d'investissements nets. Dans le détail, cette dépense concerne un échange de terrain dans le cadre du projet de piste VTT à Tracouet. La recette négative de (-)1'675.75 provient d'une part de la différence de (-)11'675.75 entre la subvention projetée et la subvention effectivement reçue pour la route Bourlâ et d'une autre part du remboursement de 10'000 francs du prêt Ecoforêt.

Les taux d'amortissement des routes et des bâtiments atteignant respectivement 7% et 8%, sont conformes aux dispositions de l'ordonnance sur la gestion financière des communes du 24.02.2021.

Au vu des explications données dans cette édition du Nendaz Panorama et du dossier complet à consulter sur notre site internet ou à obtenir auprès du secrétariat communal, l'Exécutif communal et bourgeoisial vous propose d'approuver les comptes 2025 de la Bourgeoisie.

Conseil Bourgeoisial de Nendaz

Le Président, Frédéric Fragnière Le Secrétaire, Philippe Charbonnet

2024

2025

Moyenne

1. Taux d'endettement net (I1)

La bourgeoisie ne disposant point de revenus fiscaux (nature 40), cet indicateur n'a pas lieu d'être calculé.

2. Degré d'autofinancement (I2)

		2024	2025	Moyenne
Autofinancement	CHF	83'555.18	2'715.28	43'135.23
investissements nets	CHF	41'280.50	4'293.25	22'786.88
		202.41%	63.25%	189.30%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80 - 100%	cas normal
50 – 80%	récession

2024

2025

Moyenne

3. Part des charges d'intérêts (I3)

Charges d'intérêts nets	CHF	-1'450.00	-1'400.00	-1'425.00
Revenus courants	CHF	827'557.35	987'370.02	907'463.69
		-0.18%	-0.14%	-0.16%

Valeurs indicatives

0% – 4%	bon
4% – 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)

Dette brute	CHF	354'924.53	321'599.25	338'261.89
Revenus courants	CHF	827'557.35	987'370.02	907'463.69
		42.89%	32.57%	37.28%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% – 100%	bon
100% – 150%	moyen
150% – 200%	mauvais
> 200%	critique

2024

2025

Moyenne

5. Proportion des investissements (I5)

	CHF	2024	2025	Moyenne
Investissements bruts	CHF	151'591.20	2'617.50	77'104.35
Dépenses totales	CHF	895'593.37	987'272.24	941'432.81
		16.93%	0.27%	8.19%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% – 20%	eff. d'inv. moyen
20% – 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)

	CHF	2024	2025	Moyenne
Service de la dette	CHF	23'686.90	22'776.50	23'231.70
Revenus courants	CHF	827'557.35	987'370.02	907'463.69
		2.86%	2.31%	2.56%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% – 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

2024

2025

Moyenne

7. Dette nette 1 par habitant (I7)

	CHF	2024	2025	Moyenne
Dette nette I		359'941.33	361'519.30	360'730.32
Population résidante permanente		2'833	2'800	2'817
		127	129	128

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 – 1'000 CHF	endettement faible
1'001 – 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 – 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)

	CHF	2024	2025	Moyenne
Autofinancement		83'555.18	2'715.28	43'135.23
Revenus courants		827'557.35	987'370.02	907'463.69
		10.10%	0.28%	4.75%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% – 20%	moyen
< 10%	mauvais

Aperçu des indicateurs financiers

2. Degré d'autofinancement (I2)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des investissements nets	202.4%	63.2%	189.3%

Valeurs indicatives

> 100%	haute conjoncture
80% - 100%	cas normal
50% - 80%	récession

3. Part des charges d'intérêts (I3)	2024	2025	Moyenne
Charges d'intérêts nets en % des revenus courants	-0.2%	-0.1%	-0.2%

Valeurs indicatives

0% - 4%	bon
4% - 9%	suffisant
> 9%	mauvais

4. Dette brute par rapport aux revenus (I4)	2024	2025	Moyenne
Dette brute en % des revenus courants	42.9%	32.6%	37.3%

Valeurs indicatives

< 50%	très bon
50% - 100%	bon
100% - 150%	moyen
150% - 200%	mauvais
> 200%	critique

5. Proportion des investissements (I5)	2024	2025	Moyenne
Investissements bruts en % des dépenses totales	16.9%	0.3%	8.2%

Valeurs indicatives

< 10%	eff. d'inv. faible
10% - 20%	eff. d'inv. moyen
20% - 30%	eff. d'inv. élevé
> 30%	eff. d'inv. très élevé

6. Part du service de la dette (I6)	2024	2025	Moyenne
Service de la dette en % des revenus courants	2.9%	2.3%	2.6%

Valeurs indicatives

< 5%	charge faible
5% - 15%	charge acceptable
> 15%	charge forte

7. Dette nette 1 par habitant (I7)	2024	2025	Moyenne
Dette nette I par habitant	127	129	128

Valeurs indicatives

< 0 CHF	patrimoine net
0 - 1'000 CHF	endettement faible
1'001 - 2'500 CHF	endettement moyen
2'501 - 5'000 CHF	endettement important
> 5'000 CHF	endettement très important

8. Taux d'autofinancement (I8)	2024	2025	Moyenne
Autofinancement en % des revenus courants	10.1%	0.3%	4.8%

Valeurs indicatives

> 20%	bon
10% - 20%	moyen
< 10%	mauvais

Aperçu du compte de résultats et investissements	Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
--	----------------	----------------	----------------

Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	744'002.17	726'750.00	984'654.74
Revenus financiers	+ CHF	827'557.35	786'600.00	987'370.02
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	83'555.18	59'850.00	2'715.28
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83'555.18	59'850.00	2'715.28
Amortissements planifiés	- CHF	25'136.90	25'000.00	24'176.50
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	-	-
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	21'461.22
Excédent de revenus	= CHF	58'418.28	34'850.00	-

Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	151'591.20	20'000.00	2'617.50
Recettes	- CHF	110'310.70	-	-1'675.75
Investissements nets	= CHF	41'280.50	20'000.00	4'293.25
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	83'555.18	59'850.00	2'715.28
Investissements nets	- CHF	41'280.50	20'000.00	4'293.25
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	-	1'577.97
Excédent de financement	= CHF	42'274.68	39'850.00	-

Compte de résultats échelonné		Compte 2024	Budget 2025	Compte 2025
Charges d'exploitation				
30 Charges de personnel	CHF	3'167.65	7'000.00	793.85
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF	726'524.52	701'750.00	968'929.29
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF	25'136.90	25'000.00	24'176.50
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
36 Charges de transferts	CHF	14'310.00	18'000.00	14'931.60
37 Subventions redistribuées	CHF	-	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF	769'139.07	751'750.00	1'008'831.24
Revenus d'exploitation				
41 Patentes et concessions	CHF	-	-	-
42 Taxes	CHF	187'575.75	222'500.00	276'336.25
43 Revenus divers	CHF	-	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF	-	-	-
46 Revenus de transferts	CHF	513'517.88	480'000.00	581'920.35
47 Subventions à redistribuer	CHF	-	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF	701'093.63	702'500.00	858'256.60
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation		-68'045.44	-49'250.00	-150'574.64
34 Charges financières	CHF	-	-	-
44 Revenus financiers	CHF	126'463.72	84'100.00	129'113.42
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF	126'463.72	84'100.00	129'113.42
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)		58'418.28	34'850.00	-21'461.22
38 Charges extraordinaires	CHF	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF	-	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF	-	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF	58'418.28	34'850.00	-21'461.22

Aperçu du bilan

Etat 31.12.2024

Etat 31.12.2025

1	Actif	2'240'652.90	2'169'548.80
	Patrimoine financier	434'952.25	383'731.40
100	Disponibilités et placements à court terme	200'522.25	267'231.40
101	Créances	61'930.00	16'500.00
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	72'500.00	-
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	100'000.00	100'000.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
	Patrimoine administratif	1'805'700.65	1'785'817.40
140	Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	1'252'630.65	1'242'747.40
142	Immobilisations incorporelles	-	-
144	Prêts	553'070.00	543'070.00
145	Participation capital social	-	-
146	Subventions d'investissement	-	-
2	Passif	2'240'652.90	2'169'548.80
	Capitaux de tiers	794'893.58	745'250.70
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	354'924.53	321'599.25
204	Passifs de régularisation	21'045.90	4'728.30
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	418'923.15	418'923.15
	Capital propre	1'445'759.32	1'424'298.10
29	Capital propre	1'445'759.32	1'424'298.10

Tableau de flux de trésorerie			Flux
	Diminution des actifs et augmentation des passifs Augmentation des actifs et diminution des passifs	provenance des fonds (+) emploi de fonds (-)	
	Résultat ordinaire du compte de résultats		-21'461.22
	Résultat extraordinaire du compte de résultats		-
	Amortissements planifiés	+	24'176.50
	Attributions aux fonds et financements spéciaux	+	-
	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-	-
	Réévaluations des prêts du PA	+	-
	Réévaluations des participations du PA	+	-
	Attributions au capital propre	+	-
	Prélèvements sur le capital propre	-	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle et extraordinaire			2'715.28
Dépenses d'investissements			
50	Immobilisations corporelles	-	2'617.50
51	Investissements pour le compte de tiers	-	-
52	Immobilisations incorporelles	-	-
54	Prêts	-	-
55	Participations et capital social	-	-
56	Propres subventions d'investissement	-	-
57	Subventions d'investissement redistribuées	-	-
Recettes d'investissements			
60	Transferts au patrimoine financier	+	-
61	Remboursements	+	-
62	Transferts d'immobilisations incorporelles	+	-
63	Subventions d'investissement acquises	+	-11'675.75
64	Remboursement de prêts	+	10'000.00
65	Transferts de participations	+	-
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	+	-
67	Subventions d'investissement à redistribuer	+	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement			-4'293.25
		Etat 31.12.2024	Etat 31.12.2025
100	Disponibilités et placements à court terme	200'522.25	267'231.40
101	Créances	61'930.00	16'500.00
102	Placements financiers à court terme	-	-
104	Actifs de régularisation	72'500.00	-
106	Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
107	Placements financiers	100'000.00	100'000.00
108	Immobilisations corporelles du patrimoine financier	-	-
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	-	-
200	Engagements courants	-	-
201	Engagements financiers à court terme	354'924.53	321'599.25
204	Passifs de régularisation	21'045.90	4'728.30
205	Provisions à court terme	-	-
206	Engagements financiers à long terme	-	-
208	Provisions à long terme	-	-
209	Engagements envers les financements spéciaux et fonds classés dans les capitaux de tiers	418'923.15	418'923.15
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement			68'287.12
29	Capital propre	1'445'759.32	1'424'298.10
Variation des liquidités et placements à court terme			66'709.15
100	Disponibilités et placements à court terme	200'522.25	267'231.40

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	61'260.70	125'013.72	59'750.00	80'000.00	68'119.39	131'713.42
8 Economie publique	707'878.37	701'093.63	692'000.00	702'550.00	940'611.85	854'256.60
9 Finances et impôts	-	1'450.00	-	4'050.00	100.00	1'400.00
Total des charges et des revenus	769'139.07	827'557.35	751'750.00	786'600.00	1'008'831.24	987'370.02
Excédent de charges		-		-		21'461.22
Excédent de revenus	58'418.28		34'850.00		-	

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	3'167.65		7'000.00		793.85	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	726'524.52		701'750.00		968'929.29	
33 Amortissements du patrimoine administratif	25'136.90		25'000.00		24'176.50	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		-		-	
36 Charges de transferts	14'310.00		18'000.00		14'931.60	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentes et concessions		-		-		-
42 Taxes		187'575.75		222'500.00		276'336.25
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		126'463.72		84'100.00		129'113.42
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		-		-
46 Revenus de transferts		513'517.88		480'000.00		581'920.35
47 Subventions à redistribuer		-		-		-
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		-		-		-
Total des charges et des revenus	769'139.07	827'557.35	751'750.00	786'600.00	1'008'831.24	987'370.02
Excédent de charges		-		-		21'461.22
Excédent de revenus	58'418.28		34'850.00		-	

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	5'000.00	-	2'617.50	-
8 Economie publique	151'591.20	110'310.70	15'000.00	-	-	-1'675.75
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	151'591.20	110'310.70	20'000.00	-	2'617.50	-1'675.75
Excédent de dépenses		41'280.50		20'000.00		4'293.25
Excédent de recettes	-		-		-	

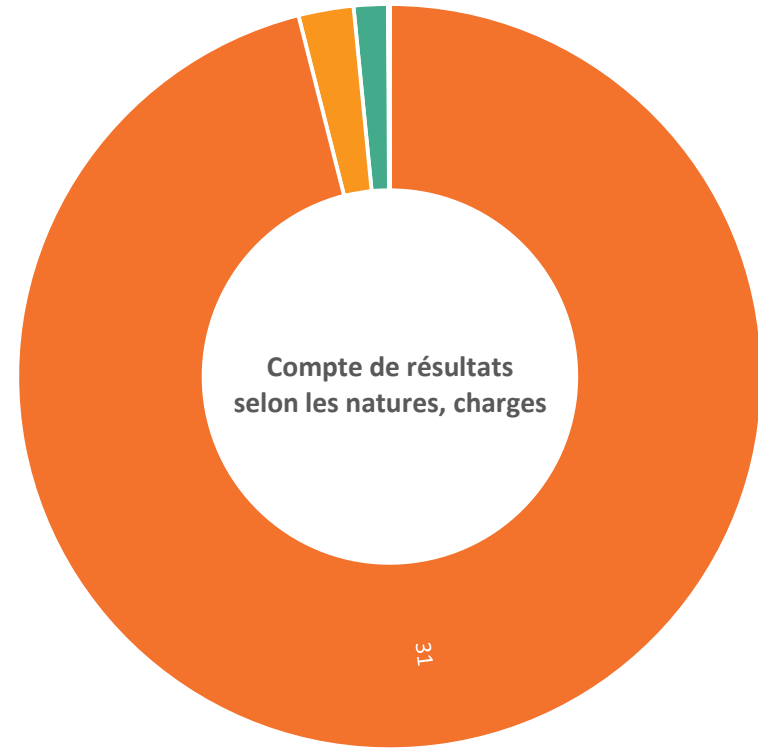
Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Compte 2025	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	151'591.20		20'000.00		2'617.50	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		100'310.70		-		-11'675.75
64 Remboursement de prêts		10'000.00		-		10'000.00
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	151'591.20	110'310.70	20'000.00	-	2'617.50	-1'675.75
Excédent de dépenses		41'280.50		20'000.00		4'293.25
Excédent de recettes	-		-		-	

Compte de résultats selon les natures, charges

30	Charges de personnel	0.1%	794
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	96.0%	968'929
33	Amortissements du patrimoine administratif	2.4%	24'177
34	Charges financières	0.0%	0
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	0.0%	0
36	Charges de transferts	1.5%	14'932
37	Subventions redistribuées	0.0%	0
38	Charges extraordinaires	0.0%	0
39	Imputations internes	0.0%	0

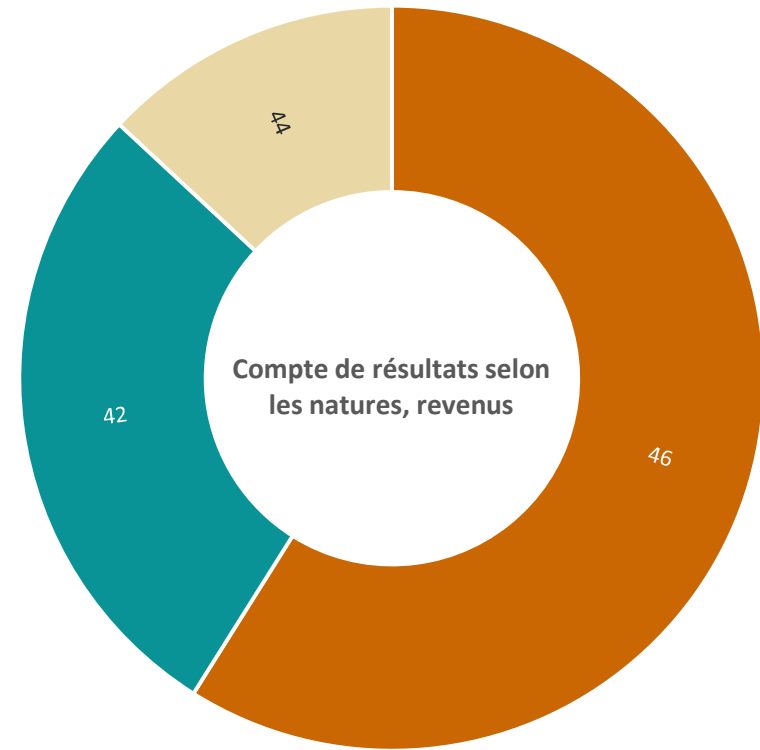
Total

1'008'831



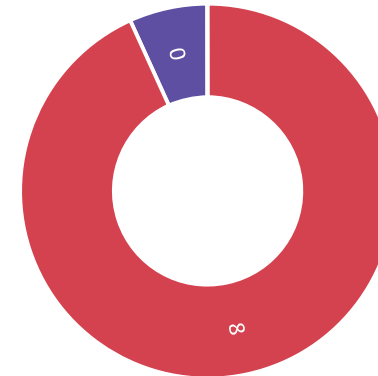
Compte de résultats selon les natures, revenus

41	Patentes et concessions	0.0%	0
42	Taxes	28.0%	276'336
43	Revenus divers	0.0%	0
44	Revenus financiers	13.1%	129'113
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0.0%	0
46	Revenus de transferts	58.9%	581'920
47	Subventions à redistribuer	0.0%	0
48	Revenus extraordinaires	0.0%	0
49	Imputations internes	0.0%	0
Total			987'370



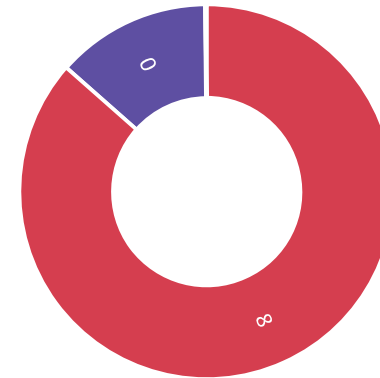
Compte de résultats selon les tâches, charges

0 Administration générale	6.8%	68'119
8 Economie publique	93.2%	940'612
9 Finances et impôts	0.0%	100
Total		1'008'831



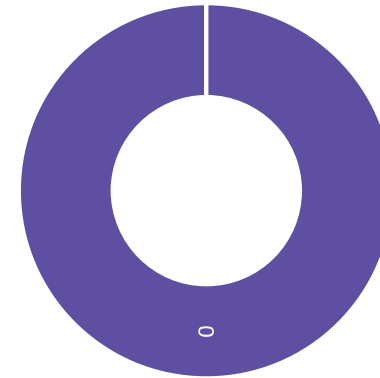
Compte de résultats selon les tâches, revenus

0	Administration générale	13.3%	131'713
8	Economie publique	86.5%	854'257
9	Finances et impôts	0.1%	1'400
Total			987'370



Compte des investissements selon les tâches, dépenses

0	Administration générale	100.0%	2'618
8	Economie publique	0.0%	0
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			2'618



Compte des investissements selon les tâches, recettes

0	Administration générale	0.0%	0
8	Economie publique	100.0%	-1'676
9	Finances et impôts	0.0%	0
Total			-1'676

Tableau des crédits d'engagements et complémentaires utilisés et encore disponibles
Assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 81 et 82

Compte	Libellé, ouvrage	Crédit initial			Crédit complémentaire				Crédit global	Crédit utilisé	Crédit disponible	Crédit valable jusqu'en
		Montant investissement	Organe compétent : décision du		Montant	Conseil Bourgeoisial	Montant	Assemblée Bourgeoisiale				
			Conseil Bourgeoisial	Assemblée Bourgeoisiale								
									-		-	
									-		-	
									-		-	

Les crédits d'engagements de la compétence de l'exécutif ne figurent pas dans ce tableau.

Tableau des crédits budgétaires et supplémentaires assemblée bourgeoisiale
OGFCo, art. 83 et 84

Compte	Libellé, ouvrage	Budget	Compte	Ecart en francs	Date décision
				-	
				-	
				-	
				-	
				-	

Les dépassements de crédit budgétaire inférieurs à 50'000 ne figurent pas dans ce tableau.

Les dépassements de crédit budgétaire concernant des dépenses liées ne figurent pas dans ce tableau.

Etat du capital propre

en francs suisse		Solde au 01.01	Attributions	Prélèvements	Solde au 31.12
29	Capital propre	1'445'759	-	21'461	1'424'298
290	Engagements et avances sur financements spéciaux classés dans le capital propre				-
291	Fonds classés dans le capital propre				-
294	Réserves de politique budgétaire				-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier				-
299	Excédent/découvert du bilan	1'445'759		21'461	1'424'298

Tableau des provisions

en francs suisses

205 Provisions à court terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-

208 Provisions à long terme

Compte	Dénomination	Solde au 01.01.	Création Augmentation	Dissolution Réduction	Solde au 31.12.
					-
					-
					-

Total provisions à court terme

- - - -

Total provisions à long terme

- - - -

Total des provisions

- - - -

Tableau des participations

en francs suisses	Nombre détenu	Part de la commune en %	Valeur nominale totale	Rendement CHF	Valeur comptable au 01.01	Valeur comptable au 31.12
Institut de droit public						
Société anonyme						
Fondation						
Société coopérative						
Divers						

Tableau des immobilisations

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements	Amortissements minimum obligatoires	Contrôle
Comptes ordinaires									
1400	Terrains	21'906	2'618		24'524		24'524	0%	0.00%
1401	Routes / voies de communication	309'920		-11'676	321'596	22'512	299'084	7%	7.00%
1402	Aménagement des cours d'eau du PA				-		-	7%	0.00%
1403	Autres travaux de génie-civil				-		-	7%	0.00%
1404	Bâtiments du PA	20'805			20'805	1'665	19'141	8%	8.00%
1405	Forêts PA				-		-	0%	0.00%
1406	Biens meubles du PA				-		-	35%	0.00%
1409	Autres immobilisations corporelles				-		-	50%	0.00%
1420	Logiciel du PA				-		-	50%	0.00%
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		-	50%	0.00%
1429	Autres immobilisations incorporelles				-		-	50%	0.00%
144X	Prêts	280'000		10'000	270'000		270'000	Selon risque	0.00%
145X	Participation capital social				-		-	Selon risque	0.00%
146X	Subventions d'investissement				-		-	10%	0.00%
Total comptes ordinaires		632'631	2'618	-1'676	636'924	24'177	612'748		

Compte No	Intitulé	Solde au 01.01	Dépenses	Recettes	Solde au 31.12	Amortissements	Situation après amortissements
Comptes spécifiques							
(Entreprises électriques, téléphériques et navigation)							
1400.x	Terrains				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1401.x	Routes / voies de communication				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1402.x	Aménagement des cours d'eau du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1403.x	Autres travaux de génie-civil				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1404.x	Bâtiments du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1405.x	Forêts PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1406.x	Biens meubles du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1409.x	Autres immobilisations corporelles				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1420.x	Logiciel du PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1421.x	Licences, droits d'utilisation, droits des marques PA				-		- Selon Notice A 1995 AFC
1429.x	Autres immobilisations incorporelles				-		- Selon Notice A 1995 AFC
144X.x	Prêts				-		- Selon Notice A 1995 AFC
145X.x	Participation capital social				-		- Selon Notice A 1995 AFC
146X.x	Subventions d'investissement				-		- Selon Notice A 1995 AFC
Total comptes spécifiques		-	-	-	-	-	-

Total immobilisations du PA		632'631	2'618	-1'676	636'924	24'177	612'748
------------------------------------	--	----------------	--------------	---------------	----------------	---------------	----------------

- 6 Entreprises électriques
- 7 Téléphériques
- 8 Navigation

[Selon Notice A 1995 AFC](#)

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE						
012	Exécutif						
0120.30	Charges de personnel						
0120.3001.00	Traitements des membres commission bourgeoisiale	793.85		7'000.00		3'167.65	
0120.30	TOTAL Charges de personnel	793.85		7'000.00		3'167.65	
012	TOTAL Exécutif	793.85		7'000.00		3'167.65	
02	Services généraux						
022	Services généraux, autres						
0220.31	Charges de biens et srv et autres charges expl.						
0220.3130.00	Cotisations et abonnement	2'610.80		2'500.00		2'360.80	
0220.3130.01	Frais de réception			500.00			
0220.3137.00	impôts communaux et cantonaux	11'335.20		6'500.00		9'575.90	
0220.3199.00	Autres charges d'exploitation	1'205.44		150.00		2'378.00	
0220.31	TOTAL Charges de biens et srv et autres charges ex	15'151.44		9'650.00		14'314.70	
0220.36	Charges de transfert						
0220.3612.00	Tâche de gestion facturée par la commune	1'000.00		1'000.00		1'000.00	
0220.3637.00	Subventions bois de construction	5'132.20		3'500.00		4'666.55	
0220.3637.01	Subventions bois de feu Bourgeois	5'393.90		7'500.00		5'564.10	
0220.3637.03	Sapins de Noël	3'405.50		6'000.00		3'079.35	
0220.36	TOTAL Charges de transfert	14'931.60		18'000.00		14'310.00	

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
0220.44	Revenus financiers						
0220.4499.01	Autres revenus financiers		25'500.00				
0220.44	TOTAL Revenus financiers		25'500.00				
022	TOTAL Services généraux, autres	30'083.04	25'500.00	27'650.00		28'624.70	
029	Immeubles administratifs						
0290.31	Charges de biens et srv et autres charges expl.						
0290.3130.01	Frais de transactions immobilières					356.75	
0290.3130.02	Frais des droits d'eau	107.50		100.00		107.50	
0290.3130.03	Frais d'achat de terrains	3'469.45				3'867.20	
0290.3140.01	Frais couvert Djiette	9'489.05					
0290.31	TOTAL Charges de biens et srv et autres charges ex	13'066.00		100.00		4'331.45	
0290.33	Amortissements du patrimoine administratif						
0290.3300.40	Amortissements comptables	24'176.50		25'000.00		25'136.90	
0290.33	TOTAL Amortissements du patrimoine administratif	24'176.50		25'000.00		25'136.90	
0290.42	Taxes prestat. services						
0290.4210.00	Emoluments nouveaux bourgeois		4'000.00				
0290.42	TOTAL Taxes prestat. services		4'000.00				
0290.44	Revenus financiers						
0290.4471.00	Indemnités utilisations de terrains		59'868.42		40'000.00		84'468.72

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
0290.4472.00	Locations de biens		42'345.00		40'000.00		40'545.00
0290.44	TOTAL Revenus financiers		102'213.42		80'000.00		125'013.72
029	TOTAL Immeubles administratifs	37'242.50	106'213.42	25'100.00	80'000.00	29'468.35	125'013.72
02	TOTAL Services généraux	67'325.54	131'713.42	52'750.00	80'000.00	58'093.05	125'013.72
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	68'119.39	131'713.42	59'750.00	80'000.00	61'260.70	125'013.72

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
82	Sylviculture						
820	Sylviculture						
8200.31	Charges de biens et srv et autres charges expl.						
8200.3141.00	Entretien des chemins forestiers	15'533.60				4'511.80	
8200.3141.01	Entretien des barrières					908.05	
8200.3145.00	Entretien des forêts	925'078.25		692'000.00		702'458.52	
8200.31	TOTAL Charges de biens et srv et autres charges ex	940'611.85		692'000.00		707'878.37	
8200.42	Taxes prestat. services						
8200.4250.00	Vente de bois		272'336.25		220'000.00		187'575.75
8200.4250.01	Ventes de sapins de Noël				2'500.00		
8200.4400.00	Intérêts sur le fonds de reboisement				50.00		
8200.42	TOTAL Taxes prestat. services		272'336.25		222'550.00		187'575.75
8200.46	Revenus de transferts						
8200.4631.00	Subventions cantonales		516'920.35		415'000.00		448'517.88
8200.4632.00	Subventions communales conservation des forêts		65'000.00		65'000.00		65'000.00
8200.46	TOTAL Revenus de transferts		581'920.35		480'000.00		513'517.88
820	TOTAL Sylviculture	940'611.85	854'256.60	692'000.00	702'550.00	707'878.37	701'093.63
82	TOTAL Sylviculture	940'611.85	854'256.60	692'000.00	702'550.00	707'878.37	701'093.63
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE	940'611.85	854'256.60	692'000.00	702'550.00	707'878.37	701'093.63

Comptes de Fonctionnement		Comptes Charges	2025 Revenus	Budget Charges	2025 Revenus	Comptes Charges	2024 Revenus
9	FINANCES ET IMPÔTS						
96	Admin. de la fortune et des dettes						
961	Intérêts						
9610.44	Revenus financiers						
9610.4400.00	Intérêts sur comptes bancaires				50.00		
9610.4401.02	Intérêts des créances triage		1'400.00		1'500.00		1'450.00
9610.4451.00	Dividendes des titres				2'500.00		
9610.44	TOTAL Revenus financiers		1'400.00		4'050.00		1'450.00
961	TOTAL Intérêts		1'400.00		4'050.00		1'450.00
963	Immeubles et titres du patrimoine financier						
9630.31	Charges de biens et srv et autres charges expl.						
9630.3181.00	Perte sur créances	100.00					
9630.31	TOTAL Charges de biens et srv et autres charges ex	100.00					
963	TOTAL Immeubles et titres du patrimoine financier	100.00					
96	TOTAL Admin. de la fortune et des dettes	100.00	1'400.00		4'050.00		1'450.00
9	TOTAL FINANCES ET IMPÔTS	100.00	1'400.00		4'050.00		1'450.00
	Total compte de Fonctionnement	1'008'831.24	987'370.02	751'750.00	786'600.00	769'139.07	827'557.35
	Excédent de revenus ou de charges		21'461.22	34'850.00		58'418.28	

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2025 Recettes	Budget Dépenses	2025 Recettes	Comptes Dépenses	2024 Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE						
02	Services généraux						
022	Services généraux, autres						
0220.50	Immobilisations corporelles						
0220.5000.00	Achats de terrains	2'617.50		5'000.00			
0220.50	TOTAL Immobilisations corporelles	2'617.50		5'000.00			
0220.60	Report d'immo. corporelle au patrimoine financier						
0220.6000.00	Ventes de terrains				20'000.00		
0220.60	TOTAL Report d'immo. corporelle au patrimoine fina				20'000.00		
022	TOTAL Services généraux, autres	2'617.50		5'000.00	20'000.00		
02	TOTAL Services généraux	2'617.50		5'000.00	20'000.00		
0	TOTAL ADMINISTRATION GENERALE	2'617.50		5'000.00	20'000.00		

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2025 Recettes	Budget Dépenses	2025 Recettes	Comptes Dépenses	2024 Recettes
8	ECONOMIE PUBLIQUE						
82	Sylviculture						
820	Sylviculture						
8200.50	Immobilisations corporelles						
8200.5010.01	Construction d'autres dessertes					99'273.65	
8200.5010.04	Route Bourlâ			63'000.00		50'112.30	
8200.5010.05	Route Lavanthier			15'000.00		2'205.25	
8200.50	TOTAL Immobilisations corporelles			78'000.00		151'591.20	
8200.63	Subventions invest. acquises						
8200.6310.00	Subventions cantonales						
8200.6310.04	Subv. autres dessertes						67'810.70
8200.6310.06	Subventions route Bourlâ		-11'675.75		44'000.00		32'500.00
8200.6310.00	TOTAL Subventions cantonales		-11'675.75		44'000.00		100'310.70
8200.63	TOTAL Subventions invest. acquises		-11'675.75		44'000.00		100'310.70

Comptes d'Investissement		Comptes Dépenses	2025 Recettes	Budget Dépenses	2025 Recettes	Comptes Dépenses	2024 Recettes
8200.64	Remboursement de prêts						
8200.6440.00	Remboursement prêt Ecoforet - halle		10'000.00				10'000.00
8200.64	TOTAL Remboursement de prêts		10'000.00				10'000.00
820	TOTAL Sylviculture		-1'675.75	78'000.00	44'000.00	151'591.20	110'310.70
82	TOTAL Sylviculture		-1'675.75	78'000.00	44'000.00	151'591.20	110'310.70
8	TOTAL ECONOMIE PUBLIQUE		-1'675.75	78'000.00	44'000.00	151'591.20	110'310.70
	Total compte d'Investissement	2'617.50	-1'675.75	83'000.00	64'000.00	151'591.20	110'310.70
	Investissements nets		4'293.25		19'000.00		41'280.50

BOURGEOISIE		Bilan 2025	Bilan 2024
0000.1	ACTIFS		
0000.100	Disponibilités et placements à court terme		
0000.1001	La Poste		
0000.1001.00	Chèques postaux 19-2724-1	118'801.45	42'886.45
0000.1001	La Poste	118'801.45	42'886.45
0000.1002	Banque		
0000.1002.00	Banque Raiffeisen 177-0007981-4	29'643.88	38'805.73
0000.1002.01	Banques Raiffeisen Fonds forestier réserve	118'786.07	118'830.07
0000.1002	Banque	148'429.95	157'635.80
0000.100	Disponibilités et placements à court terme	267'231.40	200'522.25
0000.101	Créances		
0000.1010	Créances livraison et prest. pour des tiers		
0000.1010.00	Créances livraison et prest. pour des tiers	16'500.00	61'930.00
0000.1010	Créances livraison et prest. pour des tiers	16'500.00	61'930.00
0000.101	Créances	16'500.00	61'930.00
0000.104	Actifs de régularisation		
0000.1041	Charges de biens et srv et autres charges expl.		
0000.1041.00	Charges de biens et srv et autres charges expl.		72'500.00
0000.1041	Charges de biens et srv et autres charges expl.		72'500.00
0000.104	Actifs de régularisation		72'500.00
0000.107	Placements financiers		
0000.1070.00	Actions et parts sociales	100'000.00	100'000.00
0000.107	Placements financiers	100'000.00	100'000.00
0000.14	Patrimoine administratif		
0000.140	Immobilisations corporelles du PA		
0000.1400.00	Terrains PA non bâtis	24'523.95	21'906.45
0000.1401.00	Routes	299'083.40	309'919.65
0000.1404.00	Bâtiments	19'140.05	20'804.55
0000.1405.00	Forêts	900'000.00	900'000.00
0000.140	Immobilisations corporelles du PA	1'242'747.40	1'252'630.65
0000.144	Prêts		
0000.1440.00	Prêt de départ au triage forestier	198'070.00	198'070.00
0000.1440.01	Prêt complémentaire au triage forestier	75'000.00	75'000.00

BOURGEOISIE		Bilan 2025	Bilan 2024
0000.1440.02	Prêt à Ecoforêt Halle de travail	270'000.00	280'000.00
0000.144	Prêts	543'070.00	553'070.00
0000.14	Patrimoine administratif	1'785'817.40	1'805'700.65
0000.1	ACTIFS	2'169'548.80	2'240'652.90

BOURGEOISIE		Bilan 2025	Bilan 2024
0000.2	PASSIFS		
0000.20	Capitaux de tiers		
0000.200	Engagements courants		
0000.2000	Engagements courants livraisons et prest.tiers		
0000.2000.00	Engagements courants livraisons et prest.tiers	-21'900.80	
0000.2000	Engagements courants livraisons et prest.tiers	-21'900.80	
0000.2001	Comptes courants avec des tiers		
0000.2001.00	Cmne de Nendaz c/c	-291'183.88	-417'231.61
0000.2001.01	Triage c/c	-8'514.57	62'307.08
0000.2001	Comptes courants avec des tiers	-299'698.45	-354'924.53
0000.200	Engagements courants	-321'599.25	-354'924.53
0000.204	Passifs de régularisation		
0000.2041	Charges de biens et srv et autres charges expl.		
0000.2041.00	Charges de biens et srv et autres charges expl.	-4'728.30	-21'045.90
0000.2041	Charges de biens et srv et autres charges expl.	-4'728.30	-21'045.90
0000.204	Passifs de régularisation	-4'728.30	-21'045.90
0000.209	Engagements fin. spéciaux enregistr. capitaux tier		
0000.2091	Engagements fds enregistr. capitaux tiers		
0000.2091.00	Engagement fds cantonal de reboisement	-418'923.15	-418'923.15
0000.2091	Engagements fds enregistr. capitaux tiers	-418'923.15	-418'923.15
0000.209	Engagements fin. spéciaux enregistr. capitaux tier	-418'923.15	-418'923.15
0000.20	Capitaux de tiers	-745'250.70	-794'893.58
0000.299	Excédent/découvert du bilan		
0000.2999.00	Résultats cumulés des années précédentes	-1'424'298.10	-1'445'759.32
0000.299	Excédent/découvert du bilan	-1'424'298.10	-1'445'759.32
0000.2	PASSIFS	-2'169'548.80	-2'240'652.90

BOURGEOISIE	Bilan 2025	Bilan 2024
Comptes de bilan		

RAPPORT DU REVISEUR SUR LES COMPTES ANNUELS 2025 A L'ASSEMBLEE DE LA BOURGEOISIE DE NENDAZ

En notre qualité de réviseur selon les articles 83 à 86 de la Loi sur les communes du Canton du Valais du 5 février 2004 (ci-après LCo) et selon les articles 89 à 93 de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes du 24 février 2021 (ci-après OGFCo), nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de la Bourgeoisie de Nendaz comprenant le bilan, le compte administratif (compte de résultats et compte des investissements) et l'annexe pour l'exercice 2025 arrêté au 31 décembre 2025, basés sur le plan comptable MCH2.

Responsabilité du Conseil bourgeoisial

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux prescriptions des articles 74 et ss de la LCo ainsi que de l'OGFCo incombe au Conseil bourgeoisial. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil bourgeoisial est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité du réviseur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions de la LCo et de l'OGFCo et la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes bourgeoisiaux ». Selon cette recommandation d'audit, nous devons respecter les règles d'éthique professionnelle ainsi que planifier et réaliser l'audit de façon à pouvoir constater avec une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025 sont conformes aux prescriptions légales (LCo et OGFCo) et aux règlements y relatifs.

Réviseur agréé au registre de l'ASR n°505536



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance conformément aux prescriptions de l'art. 83 de la LCo, des art. 89 et 93 de l'OGFCo et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Dans le cadre de notre audit, nous relevons en outre que

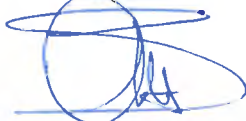
- l'évaluation des participations et des autres éléments du patrimoine financier est appropriée ;
- le niveau des amortissements comptables est conforme aux directives adoptées en 2022 ;
- la dette nette de la Bourgeoisie a augmenté par rapport à l'année précédente ;
- l'équilibre financier à terme paraît assuré ;
- selon notre appréciation, la Bourgeoisie est en mesure de faire face à ses engagements ;
- l'entretien final avec le Conseil bourgeoisial a eu lieu le 13 mai 2026.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de charges de CHF 21'461.22 et une fortune de CHF 1'424'298.10.

Vétroz, le 13 mai 2026 - FM/ta

Fiduciaire des Alpes Vétroz SA

Samuel Abbet
Réviseur



Stéphane Germanier
Réviseur agréé



Freddy Mettraux
Réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Principes pour la présentation et la tenue du compte de la Bourgeoisie de Nendaz

1. Base légale

L'établissement du compte de la bourgeoisie de Nendaz se fonde sur la loi sur les communes (LCo) du 5 février 2004 ainsi que de l'ordonnance sur la gestion financière des communes (OGFCo).

2. Principes MCH2 appliqués et divergences

Les comptes sont établis conformément au modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) publié le 25 janvier 2008 par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances et aux recommandations du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP). Ces recommandations constituent des normes minimales que toutes les collectivités publiques sont tenues de respecter. En fonction de la recommandation, le MCH2 permet des options différentes quant à la méthode de comptabilisation et de présentation.

La bourgeoisie de Nendaz se positionne de la manière suivante face à certaines recommandations (RE) avec des choix et des divergences spécifiées ci-après :

RE 02 Principes comptables

- Les explications sur les principaux comptes du compte de résultats et du compte des investissements figurent dans le message introductif de la brochure des comptes.

RE 05 Actifs et passifs de régularisation

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de régularisation sont faites est fixée à Fr. 0.-

RE 06 Réévaluations (corrections de valeur)

- Le patrimoine financier est réévalué si une diminution durable de la valeur est prévisible.

RE 08 Financements spéciaux et préfinancements

- Les préfinancements ne sont pas autorisés.
- Le solde réalisé par une tâche faisant l'objet d'un financement spécial est transféré au bilan par les comptes 35 ou 45.

RE 09 Provisions et engagements conditionnels

- La valeur seuil définie à partir de laquelle les opérations de provisions sont faites est fixée à Fr. 0.-

RE 10 Compte des investissements

- L'activation des investissements se fait selon l'Option 1, c'est-à-dire une activation de l'investissement net au bilan.

RE 12 Immobilisations et comptabilité des immobilisations

- La limite d'activation des investissements propres est fixée à Fr. 20'000.- par objet ou par projet.
- L'amortissement a lieu dès le début des travaux.
- Le taux d'amortissement est appliqué sur la valeur comptable au bilan au 01.01 augmenté de l'investissement net de l'exercice en cours.
- La méthode de l'amortissement dégressif est appliquée.
- Les amortissements supplémentaires ne sont pas autorisés.
- Les terrains morcelés des autres travaux de génie-civil, des bâtiments peuvent être enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif.

RE 13 Vision consolidée

- Le tableau des participations doit au minimum figurer dans l'annexe aux comptes.

RE 17 Objectifs et instruments de politique budgétaire

- Une réserve de politique budgétaire assimilable à une réserve conjoncturelle ou d'équilibrage peut être constituée. Les prélèvements ou attributions à cette réserve doivent être comptabilisés aux titres de charges ou revenus extraordinaires.
- Le postfinancement de la réserve de politique budgétaire n'est pas autorisé.

RE 19 Procédure lors du passage au MCH2 (2022)

- Pour des raisons de comparabilité, les valeurs du bilan de l'année précédente sont présentées lors du passage au MCH2 au 01.01.2022 (au lieu du 31.12.2021), après les reclassifications et les retraitements dus au passage au MCH2. Il en va de même pour les valeurs présentées dans le tableau des garanties.
- Le patrimoine financier est inscrit à sa valeur comptable.
- Les provisions et les comptes de régularisation ont été réévalués.
- La réévaluation du patrimoine administratif n'est pas autorisée.
- Les terrains parcellisés des autres travaux de génie-civil (compte bilan 1403) et des bâtiments (compte bilan 1404) sont enregistrés dans le compte spécifique des terrains du patrimoine administratif (compte bilan 1400).

3. Principes de la gestion financière

La gestion financière se conforme aux exigences de la légalité, de l'équilibre budgétaire à terme, de l'emploi économe des fonds, de l'urgence, de la rentabilité, de la causalité, de l'indemnisation des avantages, de la non-affectation des impôts généraux, de la gestion axée sur les résultats, du paiement par l'utilisateur et de la transparence financière.

4. Principes de tenue des comptes

La tenue des comptes est un enregistrement chronologique et systématique des transactions effectuées avec l'extérieur et des imputations internes. La tenue des comptes est régie par les principes de l'annualité, de la spécialité, et de l'exhaustivité.

5. Principes de présentation des comptes

La présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus.

La présentation des comptes repose sur les principes de la comparabilité, du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la permanence des méthodes comptables et de l'échéance.

6. Principes d'évaluation du bilan

6.1. Actif

6.1.1. Patrimoine financier (PF)

Le patrimoine financier est inscrit au bilan à sa valeur comptable. Il est amorti si des pertes ou des moins-values sont enregistrées. En cas d'acquisition d'immobilisation gratuitement, celle-ci doit être évaluée à sa valeur vénale.

Tous les nouveaux éléments du patrimoine financier sont évalués conformément aux principes d'évaluation ci-dessous.

Disponibilités et placements à court terme (compte bilan 100)

Les disponibilités et les placements à court terme comprennent les fonds en caisse, les avoirs postaux et bancaires, les soldes des cartes de débit et de crédit et les placements à court terme sur le marché monétaire (moins de 90 jours). Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Créances (compte bilan 101)

Les créances à court terme comprennent toutes les créances facturées envers des tiers et impayées.

Une provision générale pour créances douteuses est comptabilisée chaque année au 31 décembre.

Placements financiers à court terme (compte bilan 102)

Les placements financiers à court terme sont des actifs monétaires (prêts à court terme, placements à intérêts, dépôts à terme, etc.), qui sont généralement détenus dans le but de faire coïncider les flux de liquidités pouvant générer un rendement. Les échéances varient de 90 jours à un an. Les placements financiers à court terme sont évalués à leur valeur d'acquisition, valeur nominale, ou, si inférieure, à leur valeur vénale.

Actifs de régularisation (compte bilan 104)

Les actifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes d'actifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un actif de régularisation est fixée à Fr. 0.-.

Marchandises, fournitures (compte bilan 106)

Les articles de commerce et les matières premières et auxiliaires, sont évalués au prix coûtant ou au prix du marché si celui-ci est inférieur.

Placements financiers à long terme (compte bilan 107)

Les placements financiers à long terme ont une durée supérieure à un an. Ils sont classés dans le patrimoine financier, étant donné qu'ils ne servent pas directement à l'exécution des tâches publiques. Les actions, parts sociales, placements à intérêts (obligations, prêts) et créances à long terme sont comptabilisés à leur juste valeur ou à leur valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période du placement.

Immobilisations corporelles du patrimoine financier (compte bilan 108)

Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine financier ne sont pas utilisées directement pour l'exécution des tâches publiques. Les immobilisations du patrimoine financier dans le bilan au coût d'acquisition ou de construction.

6.1.2. Patrimoine administratif (PA)

Les valeurs du patrimoine administratif comprennent les éléments qui servent à l'exécution des tâches publiques et qui découlent du compte des investissements. Le montant du seuil d'activation des investissements propres est fixé à Fr. 20'000.- par objet ou par projet.

Immobilisations corporelles (compte bilan 1400)

Les immobilisations du patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations corporelles détenues au patrimoine administratif qui font l'objet d'une dépréciation du fait de leur utilisation sont amorties par catégorie à leur valeur résiduelle au 31.12.

Liste des taux d'amortissements planifiés appliqués :

Terrains : 0% (compte bilan 1400)

Routes et voies de communication : 7% (compte bilan 1401)

Aménagement des cours d'eau : 7% (compte bilan 1402)

Autres travaux de génie-civil : 7% (compte bilan 1403)

Bâtiments : 8% (compte bilan 1404)

Forêts : 0% (compte bilan 1405)

Biens meubles : 35% (compte bilan 1406)

Autres immobilisations corporelles : 50% (compte bilan 1409)

Immobilisations incorporelles (compte bilan 142)

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les licences, les droits d'utilisation et les autres immobilisations incorporelles. Le taux d'amortissement planifié est de 50%.

Prêts (compte bilan 144)

Les prêts sont généralement comptabilisés à leur valeur nominale. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Participations, capital social (compte bilan 145)

Les participations et capital social sont des parts dans le capital d'autres sociétés, établissements et institutions détenues en vue d'un investissement permanent. Ils sont comptabilisés au maximum à leur valeur d'acquisition. Si une diminution durable de la valeur est prévisible, une réévaluation de la valeur doit être effectuée.

Subventions d'investissement (compte bilan 146)

Les subventions d'investissement sont des prestations en argent qui sont utilisées par le bénéficiaire de ces subventions pour acquérir des actifs durables à caractère d'investissement. Le taux d'amortissement planifié est de 10%.

6.2. Passif

6.2.1. Capitaux de tiers

Engagements courants (compte bilan 200)

Les engagements courants sont des dettes monétaires qui doivent généralement être remboursées dans les douze mois qui suivent la clôture. Ces engagements sont comptabilisés à leur valeur nominale.

Engagements financiers à court terme (compte bilan 201)

Les engagements financiers à court terme sont des dettes résultant d'opérations de financement d'une durée inférieure ou égale à un an. Ces engagements sont comptabilisés à la valeur nominale.

Passifs de régularisation (compte bilan 204)

Les passifs de régularisation ont pour but de fournir les chiffres selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges, revenus, recettes et dépenses sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'engagement a eu lieu. Les comptes de passifs de régularisation sont évalués à leur valeur nominale. La valeur seuil pour l'enregistrement d'un passif de régularisation est fixée à Fr 0.-.

Provisions à court terme (compte bilan 205)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Une provision est classée à court terme si la sortie de fonds est probable dans un délai d'un an à compter de la date de clôture. Les provisions sont réévaluées chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à court terme est fixée à Fr. 0.-.

Engagements financiers à long terme (compte bilan 206)

Les engagements financiers à long terme sont des passifs liés à des opérations de financement qui doivent généralement être remboursées plus de douze mois après la date de clôture du bilan. Ils sont comptabilisés à la valeur nominale. La distinction de la rubrique au bilan entre le long et le court terme n'est pas adaptée en cours de période de l'engagement.

Provisions à long terme (compte bilan 208)

Des provisions sont comptabilisées pour les engagements fondés sur un événement survenu dans le passé (avant la date de clôture des comptes), dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés. Une provision est classée à long terme si la sortie de fonds est probable dans un délai de plus de douze mois à compter de la date de clôture. Les provisions font l'objet d'une réévaluation chaque année au 31 décembre. La valeur seuil pour l'enregistrement d'une provision à long terme est fixée à Fr 0.-.

Engagements envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers (compte bilan 209)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans les capitaux de tiers si la base juridique ne peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur. Ils figurent au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats.

6.2.2. Capital propre

Fonds et financements spéciaux enregistrés sous capital propre (compte bilan 290 et 291)

Un financement spécial est utilisé pour affecter des moyens en vue de l'exécution des tâches publiques. Un financement spécial est inscrit dans le capital propre si la base juridique peut être modifiée ou si la base légale repose sur le droit de rang supérieur, mais laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique. Ils figurent

au passif du bilan et les opérations de comptabilisation ont un effet sur le compte de résultats. Les avances sur les financements spéciaux classés dans le capital propre sont inscrites en négatif dans les fonds propres. Ils sont remboursables dans un délai de 8 ans à compter de leur première inscription au bilan par de futurs excédents de revenus réalisés par la tâche concernée.

Réserves de politique budgétaire (compte bilan 294)

Les réserves de politique budgétaire sont des réserves qui peuvent être utilisées pour couvrir des déficits futurs du compte de résultats.

Le postfinancement des réserves de politique budgétaire n'est pas autorisé.

Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier (compte bilan 296)

Le résultat positif de la réévaluation doit être inscrit au bilan dans la réserve liée au retraitement du patrimoine financier. Cette réserve, inscrite dans le bilan dans les fonds propres, ne peut être dissoute qu'en cas de perte de valeur durable ou de vente du patrimoine financier. Le postfinancement de la réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier n'est pas autorisé.

Excédent ou découvert du bilan (compte bilan 299)

Le solde provient des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert, le poste reste au passif mais avec un signe négatif. Il doit être amorti dans un délai maximum de 4 ans à partir de sa première inscription au bilan.